

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance publique du 22 juin 2022**

Convocation adressée le 16 juin 2022
Compte rendu affiché le 28 juin 2022
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 11

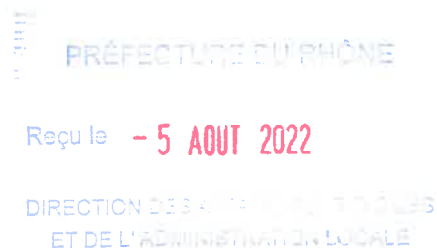
L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux du mois de juin, à 15h, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 16 juin 2022 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présent(e)s : Samira BACHA-HIMEUR ; Tristan DEBRAY ; Stéphanie LEGER ; Richard MARION ; Patrick ODIARD ; Nathalie PERRIN-GILBERT ; Luc SEGUIN

Absent(es) excusé(es) : Laurence CROIZIER ; Nadine GEORGEL ; Corinne SUBAI ; Cédric VAN STYVENDAEL

Absent : Yves BEN ITAH

Procuration : Laurence CROIZIER à Luc SEGUIN
Nadine GEORGEL à Nathalie PERRIN-GILBERT
Corinne SUBAI à Richard MARION
Cédric VAN STYVENDAEL à Richard MARION



Secrétaire : Samira BACHA-HIMEUR

**CONCOURS INTERNATIONAL DE PIANO DE LYON
EXONERATION PARTIELLE DE REDEVANCE D'OCCUPATION**

Rapporteuse : Nathalie PERRIN-GILBERT

Depuis plusieurs années le conservatoire accueille les épreuves publiques du Concours international de piano de Lyon à l'exception de la soirée de clôture.
La 13^{ème} édition du concours aura lieu du lundi 4 au vendredi 8 juillet 2022.

L'association GPIPL (Grand Prix International de Piano de Lyon), gestionnaire de l'événement, a sollicité la mise à disposition gratuite des locaux occupés au sein du conservatoire pendant ces 5 jours de présence, à savoir 32 studios et 4 grandes salles.

La redevance d'occupation s'élève pour la totalité de ces occupations à 21 420 €.

Il est proposé de reconduire les mesures d'exonération habituelles, à savoir gratuité de toutes les salles sauf la salle Debussy dans laquelle se déroulent les épreuves accueillant du public. Le montant de location de la salle Debussy s'élève à 2 800 € pour 4 jours.

Il est précisé que l'association GPIPL prend directement en charge les frais d'entretien, de gardiennage et de sécurité ainsi que l'accord des pianos.

Au titre des contreparties apportées dans le cadre de l'exonération partielle, l'association propose :

- la mise en valeur du soutien du Conservatoire de Lyon sur l'ensemble de ses supports de communication, prises de paroles publiques et médiatiques, ...
- la mise à disposition d'invitations pour la soirée de clôture qui aura lieu à la Bourse du travail.

Vu le code de la propriété des personnes publiques,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2021-17 du comité syndical, en date du 31 mars 2021, relative à la fixation des tarifs,


Le comité syndical, à l'unanimité,

✓ **décide** d'exonérer l'association GPIPL du paiement de la redevance d'occupation des locaux mis à disposition pour l'édition 2022 du Concours international de piano de Lyon, à l'exception de la salle Debussy, dont la mise à disposition sera payante conformément à la délibération précitée ;

✓ **autorise** la présidente à signer la convention d'occupation précaire du domaine public relative à cette mise à disposition.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La Présidente,



Nathalie PERRIN-GILBERT